

Pages valaisannes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **16 (1988)**

Heft 61

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Pages valaisannes

UNE DEMI—FETE

En date du 20 septembre écoulé, la vigne et le vin ont été joyeusement célébrés à Thonon, par l'Amicale des patoisants de Sierre et environs. Cette section est dirigée avec distinction par Denise Faust de Veyras. Tout cela se passait dans le cadre de la 3ème fête internationale du patois de l'aire franco-provençale.

Le soleil, brûlant, fut de la partie, la bonne humeur de même. Malheureusement, le Comité d'Organisation a été complètement dépassé par l'importance de l'événement. Ne pourrait-il pas y avoir une sorte "d'accord international", lors de semblables manifestations ? Il aurait au moins pour mérite d'harmoniser les exigences et d'accorder les désirs de chacun, autant que faire se peut ! Nous avons été bien loin de tout cela.... Nous sommes rentrés à la maison avec la quasi-totalité des "bons de repas", non utilisés ! Tout cela fut médiocre et incohérent. Et le déroulement du cortège se mit à l'unisson. Et pourtant, nous ne voulons pas glisser dans un cantonalisme de mauvais aloi. A preuves : à Etroubles, ce fut la perfection, à Morzine, ce fut la perfection.

Alors, sans amertume.... que la prochaine fois soit la bonne ! Et que vive notre beau patois franco-provençal, qu'il vive à Cluses, à Romont, à Valtournanche, à Flumet, à Savigny-Forel ou bien encore dans le Val de Lanzo !

Michel Theytaz
Secrétaire de l'Amicale de Sierre

REGLEMENT DU CONCOURS LITTERAIRE

des patoisants romands et valdôtains 1989

Article 1

Le "Conseil des Patoisants romands", le "Comité des Traditions valdôtaines" et la "Radio Suisse Romande" organisent un concours des patoisants, ouvert à chacun.

Article 2 : But

Ce concours a pour but :

- a) de susciter la création d'oeuvres dialectales de qualité, dans l'un ou l'autre des patois romands ou valdôtains. Sont admis également les patois de la Savoie et de la Franche-Comté ;
- b) de favoriser la pratique du patois chez les jeunes de moins de 16 ans;
- c) de faire connaître les oeuvres des auteurs patoisants au dehors de leur propre région, par des adaptations ou des traductions ;
- d) d'obtenir des enregistrements qui illustrent la bonne diction patoise (mélodie caractéristique, rythme propre à la phrase patoise) ;
- e) d'alimenter l'émission "Un trésor national : nos patois" de la Radio Suisse romande et d'enrichir les "Archives sonores des parlers romands".

Article 3 : Catégories de concurrents

Les concurrents sont répartis en trois catégories à savoir :

- A) ceux qui écrivent ou s'expriment en patois
- B) ceux qui écrivent en français, mais traitent du patois (art. 4 f)
- C) ceux qui sont âgés de moins de 16 ans.

Article 4 : Genres

Tous les genres sont admis au concours. Les jurys classeront les travaux dans les groupes suivants :

- a) Prose : romans, nouvelles, récits, anecdotes, dialogues, reportages, etc.
- b) Poésie : poèmes, textes pour chansons (avec ou sans musique ou notation mélodique).
- c) Théâtre : drames, comédies, saynètes, sketches, etc.
- d) Documents en patois recueillis dans la tradition orale.
Par exemple : description de tradition, de coutumes, de travaux d'autrefois ; légendes; recueil de mots patois avec phrases illustrant leur emploi; recueil de locutions, de proverbes et de dictons; mots patois qui ne peuvent se traduire aisément en français ; manières de prononcer un patois divers, suivant l'âge des patoisants ou leur domicile (différents secteurs d'une même commune) ; les lieux-dits d'une commune (formes officielles, prononciation patoise).
- e) Adaptations et traductions de n'importe quelle langue en patois, en particulier d'un patois dans un autre.

Avant d'entreprendre une telle adaptation, le concurrent requerra le consentement de l'auteur du texte. En outre, pour présenter son travail achevé au concours, il devra obtenir l'approbation de l'auteur. Le concurrent indiquera avec précision, en tête de son travail, l'auteur et le titre du texte qu'il a adapté

- f) Travaux rédigés ou dits en français se rapportant à l'histoire, à la philologie, à la vie et à la littérature des patois, aux moyens modernes de les maintenir.
- g) le concours réservé aux jeunes de moins de 16 ans est prévu sous forme d'enregistrement (voir art. 6 al. 3). Il comportera un ou plusieurs récits de 2 à 5 minutes chacun, tirés d'oeuvres connues ou inédites sous forme de prose, sketches, poésie en patois.

Article 5

Tous les travaux doivent être inédits, c'est-à-dire ni imprimés, ni diffusés par la radio, la TV ou le disque, et n'avoir pas été récompensés dans un précédent concours romand ou régional.

Sont admises toutefois les pièces de théâtre nouvelles, jouées sur scène après le 1er octobre 1988 et susceptibles d'être reprises par la radio.

Les oeuvres posthumes sont admises au concours.

Article 6 : Présentation des travaux

Les oeuvres peuvent être présentées, avec chances égales, sous forme écrite ou enregistrée sur bande magnétique.

Des travaux écrits, chaque fois que cela sera possible, on enverra trois exemplaires dactylographiés. Toutefois les textes manuscrits en un seul exemplaire mais écrits très lisiblement, sont admis au même titre que les autres.

Les travaux enregistrés doivent être présentés soit sur bande magnétique à une seule piste (c'est-à-dire en "mono", si possible à pleine piste), vitesse 19 cm/sec. ou sur cassettes.

Article 7 : Envoi des travaux

Les travaux seront envoyés sous le couvert de l'anonymat avec la mention "Concours des patoisants" :

au Glossaire Romand à l'intention de M. Casanova, 6 av. du Peyrou, 2000 Neuchâtel
Chaque envoi comprendra :

- a) le travail du concours (bande, cassette ou texte) qui doit porter une devise celle-ci ne peut être en aucun cas le pseudonyme habituel du concurrent
- b) une petite enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse du concurrent
Sur cette petite enveloppe, on inscrira
 - la devise,
 - l'indication de la catégorie (A, B ou C).
 - l'indication du patois choisi (localité et canton),
 - la date de naissance du concurrent de moins de 16 ans
 - s'il y a lieu, la mention "première participation" (voir art. 11 c).

Cette petite enveloppe ne sera ouverte que lorsque le travail de tous les jurys sera achevé.

Sur la manière de présenter des adaptations et des traductions, voir aussi art. 4 e

Tous les travaux de concours doivent être expédiés au plus tard le 31 janvier 1989, la date du sceau postal faisant foi. Sur demande expresse et dûment motivée d'un concurrent, un délai supplémentaire peut être accordé par le président du jury interrégional. M. Maurice Casanova (Glossaire)

Article 8 : Jurys régionaux

Les cinq associations cantonales et le Comité des Traditions valdôtaines nomment chacun un jury de 3 membres, parmi lesquels ils désignent un président. Ces jurys apprécient les travaux écrits ou enregistrés illustrant un dialecte de leur région. Ils peuvent inviter d'autres personnes à participer à leur travail, avec voix consultative.

Article 9 : Jury interrégional

Il se compose des présidents des six jurys régionaux, du président du Conseil des Patoisants romands, du président des patoisants valdôtains, d'un représentant de la Radio Suisse romande et d'un représentant du Glossaire des patois de la Suisse romande. Il peut inviter d'autres personnes à participer à ses travaux, avec voix consultative.

La présidence est confiée à M. Maurice Casanova, rédacteur au Glossaire des patois de la Suisse romande.

Le jury interrégional

- a) veille à ce que les travaux soient jugés selon les mêmes critères par les six jurys régionaux ;
- b) attribue les prix interrégionaux prévus à l'art 11. Pour ces prix, il examine les deux travaux que chaque jury régional classe en tête de la catégorie respective
- c) juge les travaux provenant de la Savoie et de la Franche-Comté ;
- d) juge les travaux présentés en français (catégorie B).

Les décisions du jury interrégional sont sans appel.

Article 10 : Appréciation

Pour apprécier les travaux, les jurys prendront pour critère essentiel — à côté de la valeur des sujets traités — la qualité du langage : pureté (éviter le mélange de patois !), richesse des moyens d'expression, originalité (éviter le simple décalque de phrases françaises !), authenticité dans la façon de dire le patois.

Les récits de la catégorie C seront appréciés selon la qualité du patois (diction et prononciation) et sur le choix du texte récité.

Article 11 : Prix

A côté des prix décernés sur propositions des jurys régionaux, les organisateurs instituent des prix interrégionaux mettant en compétition les meilleurs travaux des cinq cantons et de la Vallée d'Aoste, à savoir :

- a) prix "jeunesse" (offerts par la Radio romande et par les organisateurs) pour les récits ayant obtenu les meilleurs résultats.
- b) des prix d'enregistrement (offerts par la Radio Suisse romande) :
 - pour le meilleur enregistrement d'un monologue ;
 - pour le meilleur enregistrement d'un entretien entre deux ou plusieurs patoisants ;
 - pour le meilleur enregistrement d'un reportage (interview d'un patoisant, le reporter parlant français).
- c) des prix de théâtre :
 - pour la meilleure pièce inédite ;
 - pour la meilleure transposition d'une pièce patoise dans un autre patois
- d) 1 ou 2 prix de "première participation" :
pour les meilleures oeuvres patoises de personnes qui participent pour la première fois à un concours de patoisants.
- e) 1 ou 2 prix d'actualité :
pour des travaux traitant le sujet "Le patois aujourd'hui et demain", sous

quelque forme que ce soit (par exemple : un sujet d'actualité traité en patois ; sketch avec un locuteur patoisant et un locuteur français ; chanson ; exposé sur les moyens et l'opportunité de maintenir le patois ; etc.).

Aucun participant n'est récompensé par plus d'un prix. Les concurrents qui présentent plusieurs travaux sont classés dans chacune des catégories respectives, mais ne reçoivent que le prix récompensant leur meilleur ouvrage. En cas d'équivalence, le jury décide.

Les organisateurs n'attribuent qu'un prix par travail ; il appartient au concurrent (reporter, adaptateur) de s'entendre avec ses témoins, ou avec l'auteur d'une pièce adaptée, sur le partage de ce prix. Est réservé toutefois le cas d'un travail enregistré, jugé remarquable tant par son contenu (sujet traité et qualité du patois) que par la bonne diction patoise : il pourra obtenir deux prix si le texte est dit par une autre personne que son auteur.

Article 12 : Proclamation des résultats

La publication des résultats et la distribution des prix sont prévues pour l'automne 1989 à l'occasion de la 8e Fête romande des patoisants. Les concurrents ayant obtenu un prix seront avertis.

Article 13 : Utilisation des travaux

Tous les travaux présentés à ce concours demeurent disponibles en vue de :

- a) la publication, sous quelque forme que ce soit ;
- b) la diffusion par la Radio Suisse romande dans ses émissions ;
- c) l'enrichissement des Archives sonores des parlers romands ;
- d) l'utilisation par le Glossaire des patois de la Suisse romande.

Les Archives sonores des parlers romands et le Glossaire des patois de la Suisse romande pourront incorporer dans leurs collections un exemplaire des travaux qui les intéressent, pour utilisation ultérieure dans le cadre de leurs activités. Le Conseil des Patoisants romands, d'entente avec le Comité des Traditions valdôtaines, statuera sur le sort des manuscrits restants.

Les concurrents demeurent en possession de leurs droits d'auteur. Toutefois, pendant les deux ans qui suivent la clôture du concours, ils doivent, par l'intermédiaire du président du jury interrégional, demander l'accord des organisateurs pour utiliser leurs oeuvres à des fins autres que celles énumérées ci-dessus. Cette réserve tombera le 30 septembre 1991.

Article 14 : Renseignements

Prière de s'adresser au président du jury interrégional : M. Maurice Casanova rue du Collège 3 – 2022 Bevaix, tél. 038/ 46 17 21, ou, pour la Vallée d'Aoste, au Comité des Traditions valdôtaines, 8 pl. Emile-Chanoux – I – 11100 Aoste.

*Radio Suisse romande
Comité des Traditions
valdôtaines
Conseil des Patoisants romands.*

OECUMENICHME !

On prêdze bien ouaï d'onna meilleu conprenaye, d'onna meilleu intinte intrê catholequouë ê protestan. Apri tô no chin pâ tellamin difêrin li j'on di j'âtre ! Vouò vêrai quemin onna petiouda boube la yû la defêrinche intrê catholequouëê protestan :

Onna boubette dè chaï a choua t'an protestante, i l'ê a la plâje avoui on maton dè chon n'âge que l'ê huy, catholequouë. I fi tsau ê i voeüdrâyon bien chê bêgnë mi, i l'on pâ dè ganechon dè bin. Ma fouâ, tant piyë, i voeûlon quand mimouë chê bêgnë ê i chê dévêton. Quand i chon thui dou complêta-min nu, la boubette uvre dè juaï tô gro, tô riond, i rade onna vouerbe le petiou maton ê yaï dit :

E beïn, te châ, yë n'arâye jamai pinchô que yavaï atan dè defêrinche intrê catholequouë ê protestant !

OECUMENISME !

On parle beaucoup aujourd'hui d'une meilleure compréhension, d'une meilleure entente entre catholiques et protestants. Après tout, nous ne sommes pas tellement différents les uns des autres !

Voici comment une petite fille a vu la différence entre catholiques et protestants :

Une petite fille de 6 à 7 ans, protestante, est à la plage avec un petit garçon de son âge qui, lui, est catholique. Il fait très chaud, ils voudraient bien se baigner mais, ils n'ont pas de caleçons de bain. Ma foi, tant pis, ils veulent quand même se baigner et ils se déshabillent.

Quand ils sont tous les deux complètement nus, la petite fille ouvre des yeux tout grands, tout ronds, elle regarde un moment le petit garçon puis elle lui dit : Eh bien, tu sais, je n'aurais quand même jamais pensé qu'il y avait autant de différence entre catholiques et protestants !

Abel Carron

ON TO GROS MALADE !

Quemin i chéron pâ yû di quaquê tin, dou j'ami chon tò contin dè tornâ chê vère.

Apri onna bouëna pouëgna dè man, ion demande à l'âtre :

— Min lê que te vâ ?

— Pâ tant bien repond l'âtre. Te vaï, n'i dè gros mau dè tite, mon thieu bat la breloque, n'i dè la gachtrite, mi rin mê fon mau, n'i dè l'arthroje i dzonaï draï, ê pouaï a pâ dè chin, i mê chinte oncouô tò mau fouètu !

UN SUPER MALADE !

Ne s'étant pas vus depuis quelque temps, deux amis sont tout heureux de se revoir.

Après une cordiale poignée de main l'un demande à l'autre :

— Comment vas-tu ?

— Pas très bien répond l'autre. Tu vois, j'ai des maux de tête assez violents, mon coeur bat la breloque, j'ai de la gastrite, mes reins me font mal, j'ai de l'arthrose au genou droit et, à part ça, je me sens tout mal fichu !

Abel Carron



Portan !

Ouéro yè-te drolò, le via :
Gnôn arèivè a preindre pia.
Ôn pachè, comein lè chijôn.
Fâ chè fèrè ôna rijôn.

Vo cònto lo chônzo qu'yé fèt.
M'èinchoégno bèn dè ste nèt.
Irè fran comein l'ôcho yôp :
Ôn eïnfan pâ ôncô néchôp.

Dejit : « Yén chelia ché tan bèn,
Ou tsât ; mè lanmôn, pôpônén.
Ché ourou ; nâ, oui pâ chôrtéc.
Yè donzerou foura dou néc. »

Apré nou mi, ya còntâ lèc.
Mèrechaze lo mèt ou chèc.
Ya ouêcâ can yè h'aroâ.
È adon, couè ya-te troâ ?

LO choréirè dè la mère.
Ôn omo crâno : lo père.
Dè bôn bré po lo chohénén.
Yè fèhâ ; ya bèn fèt d'énén.

Yè tchiéntchionâ pè lè parein.
Zôveintôra pliènna d'antrein.
Mi tar yein le mariâzo.
Prein la via avoué corâzo.

Yè chorénét ; pachôn lè j'an !
Lè prijè por lo paéjan.
L'omo out pâ mi voyaziè :
Le fén chè mèt a chènèziè.

Ché deut : « Nâ, oui pâ m'eïn d'alâ.
Ché pâ couè qu'ya dè l'âtre lâ.
È dè frarèssè, dè j'eïnfan.
Môn Djiô, chôplièt, ôncô caqui'an !

Boï, lanmo virè arbèyè,
È lè niolè chè tsampèyè.
Pouè, cholè, lôna, èhilè :
Dè clièrtâ quié nô j'apilè. »

Comein charè-te l'âtre via ?
Y j'Èhréc, còntén nô j'eïnfia.
Porcouè ôri-te pâ Carcôn
Quié nô rêchit com'ôn pôpôn ?

Quié fôchè dèncchè, fâ chouètâ.
Ya pâ fata dè ch'eïnquiètâ :
Hléc qu'yè h'aôp omo dè cour,
Damôn, vèivèrè lo vrè bonour.

Andri Laguièr

Pourtant !

*Qu'elle est drôle, la vie :
Personne n'arrive à y prendre pied.
On passe, comme les saisons.
Il faut se faire une raison.*

*Je vous raconte le rêve que j'ai fait.
Je me souviens bien de cette nuit.
C'était tout à fait comme si je l'avais vu :
Un enfant pas encore né.*

*Il disait : « Ici dedans, je suis tant bien,
Au chaud ; on m'aime, bébé.
Je suis heureux ; non, je ne veux pas sortir.
C'est dangereux hors du nid. »*

*Après neuf mois, il a dû partir.
La sage-femme l'a mis au sec.
Il a pleuré quand il est arrivé.
Et alors, qu'a-t-il trouvé ?*

*Le sourire de la mère.
Un homme fier : le père
De bons bras pour le soutenir.
Il est fêté ; il a bien fait de venir.*

*Il est gâté par les parents.
Jeunesse plein d'entrain.
Plus tard vient le mariage.
il prend la vie avec courage.*

*C'est la tombée de la nuit ; les ans passent !
Les récoltes pour le paysan.
L'homme ne veut plus voyager :
La fin, il se met à la pressentir.*

*Il se dit : « Non, je ne veux pas m'en aller.
J'ignore ce qu'il y a de l'autre côté.
J'ai des frères et sœurs, des enfants.
Mon Dieu, s'il vous plaît, encore quelques ans !*

*Mais oui, j'aime voir le jour se lever,
Et les nuages se poursuivre.
Et puis, soleil, lune, étoiles :
De la clarté qui nous appelle. »*

*Comment sera-t-elle l'autre vie ?
Aux Ecrits, nous devons nous y fier.
Pourquoi n'y aurait-il pas Quelqu'un
Qui nous reçoit comme un poupon ?*

*Qu'il en soit ainsi, il faut le souhaiter.
Il est inutile de s'inquiéter :
Celui qî fut un homme de cœur,
Là-haut, vivra le vrai bonheur.*

André Lager

ONNA BOUENA INVINCHON

On dzo le vïoeü Fouerdëlëtië l'è itô a l'opital fire onna vejita. I l'a diu atindre a l'intrâye. Onna viëye fomale, corba è tota crèpia, pâche dèvan yui è va tetsè on bouoton. Onna porta ch'uvrè. La viëye mouèchè din on cabuitson è la porta tornè chè farmâ. Fouer delëlië l'a avoui rônâ on monotèu pindin vin checonde pouaï pàmi rin. Chetou apri le monotèu chè remè in martse. La porta ch'uvrè è onna jolïe demuijèla dè vin t'an, frètse kemin onna rôla, cho di cabutson è chin va. To cherpraï, Fouerdëlëtië chè teïn la tita è di : Ah ! keïnta bouëna invinchon ! Onna machina a redzevenië li fomale. Dèman vouaï firè pachâ la mio din le cabuitson.

UNE BONNE INVENTION

Un jour le vieux Frédéric est allé à l'hôpital faire une visite. Il a dû attendre au hall d'entrée. Une vieille femme ridée et courbée, traverse le hall et va toucher un bouton. Une porte s'ouvre. La vieille entre dans un réduit et la porte se ferme. Frédéric entend le bruit d'un moteur pendant vingt secondes et le bruit s'arrête. Sitôt après le moteur se remet en marche. La porte s'ouvre et une fille de vingt ans, fraîche comme une rose, sort du réduit et s'en va.

Stupéfait Frédéric se tient la tête et dit : Oh ! quelle bonne invention ! Une machine à rajeunir les femmes. Demain je veux faire passer la mienne dans le réduit.

Jos Roduit



Un professeur

Il arrivait assez fréquemment en retard à ses cours et s'en excusait simplement auprès de ses élèves. Un après-midi il arrive essoufflé et leur dit : « Je viens de prendre la tasse chez mon ami X, d'où mon retard. » A la leçon suivante, il interpelle un élève en ces termes :

— Répétez-moi succinctement ce que je vous ai dit à la dernière leçon.

— Vous nous avez dit, Monsieur le professeur, que vous aviez pris la tasse chez votre ami X...

— C'est bon, c'est bon, et après ?...

Pour rire un tantinet

Or, l'enfant lui demanda entre deux bâillements :

Ainsi, papa, Jésus est assis pour toute l'éternité à la droite de son Père ?

— Mais sans doute.

— Oh ! alors, il doit bien s'ennuyer !

Précocité

Toto, dix ans, s'approche de Lilie, huit ans, qui saute à la corde :

— Prête-moi ta corde, dit Toto.

— Oui, je veux bien, mais tu me donneras de tes noisettes.

— Après.

— Non, avant ! Ah, tu sais, je connais les hommes !